

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, dûment convoquée et signifiée par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **17 juin 2014 à 20h00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présent(e)s les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
M. René-Philippe Hébert
M. Mario Cardinal
Mme Julie Lemieux

Était absent le conseiller: M. Alexandre Zalac (absence motivée)

M. David Morin, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

65-06-14
Ouverture de la séance

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Une copie du certificat est déposée par M. David Morin, directeur général, après en avoir fait la lecture.

66-06-14
Retrait du règlement d'emprunt numéro 203

CONSIDÉRANT QUE 152 personnes habiles à voter ont signé le registre afin qu'un scrutin référendaire soit tenu concernant l'adoption du règlement numéro 203;

CONSIDÉRANT QUE ce nombre représente près de 25% des personnes habiles à voter de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ledit scrutin serait tenu en pleine période estivale;

CONSIDÉRANT les coûts élevés afin de tenir ledit scrutin référendaire ainsi que les chances de le perdre;

Monsieur le maire demande le vote sur la question suivante soit de procéder à la tenue d'un scrutin référendaire ou de retirer le règlement numéro 203. Les six membres présents du conseil votent en faveur du retrait du règlement.

EN CONSÉQUENCE,

La résolution numéro 62-06-14 est abrogée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

67-06-14
Entente pour les services d'incendies pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle vient à terme à la fin de 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marthe n'a pas signifiée, à ce jour, son intention de mettre un terme ou de modifier l'entente;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de poursuivre l'entente existante pour les services d'incendies avec la municipalité de Sainte-Marthe et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

68-06-14

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité de levé la séance à 20h25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 25

Jean Lalonde, maire

David Morin, directeur général
et secrétaire-trésorier